

AVIS A TOUS LES ELEVES DE TERMINALE ET DES ETUDIANTS



*Les conditions d'attribution des **bourses post-Bac** sont différentes de celles des bourses lycée, elles concernent plus de monde et les montants sont plus élevés :*

FAITES LA SIMULATION !!!

LES ÉTAPES POUR FAIRE SA DEMANDE DE **BOURSE** ET/OU DE **LOGEMENT**

Entre le 15 janvier et le 15 mai 2020

(Dates impératives)

1. Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr
2. Saisissez votre demande en ligne
3. Sous 48 h, votre Dossier Social Étudiant (DSE) vous est transmis par e-mail (imprimez-le, et joignez-y les pièces demandées)
4. Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse (Notification conditionnelle)
5. La notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription car elle donne droit à l'exonération des droits d'inscription.